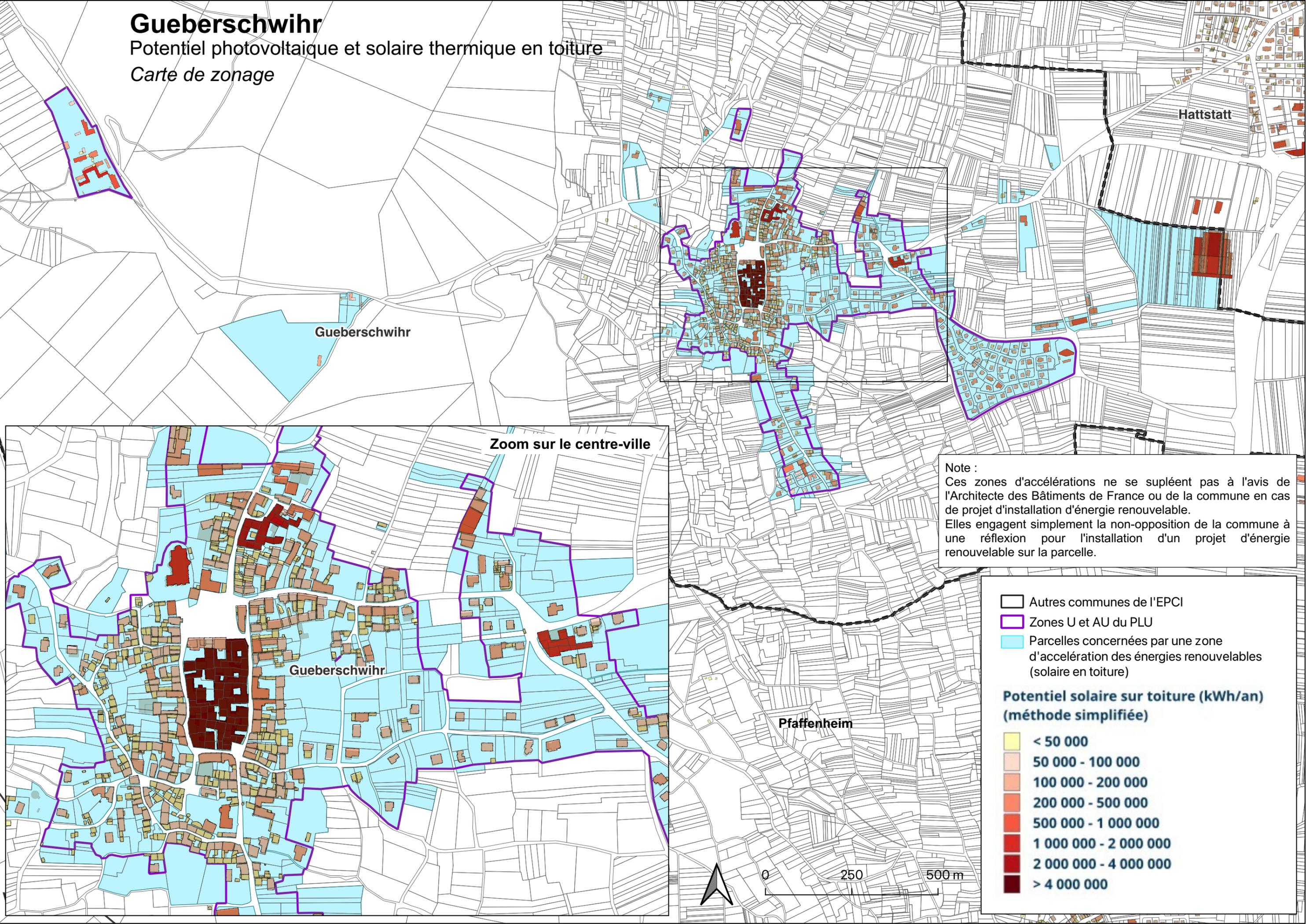


# Gueberschwihr

Potentiel photovoltaïque et solaire thermique en toiture

Carte de zonage



Note :  
Ces zones d'accélération ne se suppléent pas à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France ou de la commune en cas de projet d'installation d'énergie renouvelable.  
Elles engagent simplement la non-opposition de la commune à une réflexion pour l'installation d'un projet d'énergie renouvelable sur la parcelle.

Autres communes de l'EPCI

Zones U et AU du PLU

Parcelles concernées par une zone d'accélération des énergies renouvelables (solaire en toiture)

**Potentiel solaire sur toiture (kWh/an) (méthode simplifiée)**

< 50 000
50 000 - 100 000
100 000 - 200 000
200 000 - 500 000
500 000 - 1 000 000
1 000 000 - 2 000 000
2 000 000 - 4 000 000
> 4 000 000

